

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 14
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 29 du mois de janvier, le Conseil Municipal de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 22/01/2024.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Daniel VALLIN, Alexandra VEQUAUD, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET.

Membres Absents : Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG, Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

548-24 Réhabilitation de la salle des fêtes - Attribution des marchés de travaux relatifs à la deuxième consultation et déclaration sans suite des lots n°4 et 10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 394-21 du Conseil municipal en date du 13 décembre 2021 approuvant le programme relatif à l'opération susmentionnée,

Vu la délibération n° 437-22 du Conseil municipal en date du 16 mai 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération susmentionnée au groupement représenté par le cabinet FRENESIS Architecture,

Vu la délibération n° 523-23 du Conseil municipal en date du 2 octobre 2023 validant l'avant-projet définitif et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 1 140 000,00 € HT et autorisant le lancement de la phase DCE,

Vu la délibération n°527-23 du Conseil Municipal en date du 13/11/2023 attribuant le lot n°1 « Désamiantage à l'entreprise NSPD ;

Vu la délibération n°537-24 du Conseil Municipal en date du 08/01/2024 attribuant les marchés de travaux relatifs à la deuxième consultation et déclarant sans suite les lots n° 4 et 10 ;

Vu le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal du 2 octobre 2023 a validé l'avant-projet définitif autorisé le Maire à lancer les consultations pour l'attribution des marchés de travaux.

C'est ainsi qu'une première consultation pour l'attribution du marché relatif au lot n°1 « Désamiantage » a été lancée le 26 octobre 2023 en procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique auprès de la société NSDP via le profil acheteur www.marches-securises.fr. Le marché a été attribué par le Conseil municipal en date du 13 novembre 2023.

Une deuxième consultation a été lancée en procédure adaptée pour l'attribution des autres lots. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales Ouest France 85 le 6 novembre 2023, ainsi que sur le profil acheteur www.marches-securises.fr avec une date de remise des offres fixée au 6 décembre 2023. Le Conseil municipal du 8 janvier 2024 a attribué les marchés et déclaré sans suite la procédure de consultation relative aux lots n°4 « Charpente bois » et 10 « Faux-Plafonds » pour cause d'infructuosité.

Les lots n°4 « Charpente bois » et 10 « Faux-Plafonds » ont ainsi fait l'objet de deux nouvelles consultations lancées le 18 janvier 2024 en procédures sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique auprès de la société Tirand Véquaud Menuiserie, via le profil acheteur www.marches-securises.fr. La date limite de remise des plis était fixée au 25 janvier 2024, à 12h00.

Suite à l'analyse des offres remises, celles-ci étant conformes aux prescriptions exigées, il convient d'attribuer les marchés à l'entreprise Tirand Véquaud Menuiserie comme suit :

- le lot n°4 « Charpente bois » pour un montant HT de 47 263,57 €,
- le lot n° 10 « Faux-Plafonds » pour un montant HT de 16 235,21 €.

Après en avoir délibéré, (pour : 19 contre : 0 abstention : 0), le Conseil Municipal :

Approuve le rapport d'analyse des offres.

Attribue les marchés aux entreprises suivantes :

- lot n°4 « Charpente bois » à l'entreprise Tirand Véquaud Menuiserie pour un montant HT de 47 263,57 €,
- lot n° 10 « Faux-Plafonds » à l'entreprise Tirand Véquaud Menuiserie pour un montant HT de 16 235,21 €.

Autorise M. le Maire à signer et notifier les marchés correspondants avec les entreprises retenues ainsi qu'à prendre et signer tous actes y afférant.

Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération n°48 « Salle des fêtes ».

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,

Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 14
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 29 du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 22/01/2024.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Daniel VALLIN, Alexandra VEQUAUD, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET.

Membres Absents : Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG, Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir Martine JOLLY, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

549-24 AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDITS - M57

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nomenclature budgétaire et comptable M57 a été adoptée lors de sa séance du 12 décembre 2022. La commune de Nalliers est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Vu le référentiel M57 - Tome II, indiquant que « L'autorisation de procéder à des virements de crédits entre chapitres est accordée pour l'exercice en cours. Elle doit être renouvelée chaque année par l'assemblée délibérante »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Mr FABRE Bruno



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 14
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 29 du mois de janvier, le Conseil Municipal de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 22/01/2024.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Daniel VALLIN, Alexandra VEQUAUD, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET.

Membres Absents : Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG, Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé.

550-24 Travaux rue Edith Piaf- Avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de viabilisation déjà engagés du lotissement communal à usage d'habitation « le clos de l'Alouette ». En outre il rappelle la décision en date du 12/02/2014 de confier ces travaux à l'entreprise COLAS France.

Il informe le conseil des travaux supplémentaires ont fait jour en cours de chantier, notamment sa substitution du revêtement des trottoirs prévu en bicouche par un revêtement en enrobé.

En conséquence il est proposé la signature d'un avenant au marché lequel pourrait s'établir comme suit :

Entreprise attributaire	Marché de base HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
COLAS FRANCE	134 606,40 €	20 037.50 €	154 643.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix favorables:

- Accepte la signature de l'avenant précédemment décrit.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 14
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 29 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 22/01/2024.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Daniel VALLIN, Alexandra VEQUAUD, Lydia PELLETIER, Laetitia VAIRON, Martine JOLLY, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET.

Membres Absents : Florent CANTETEAU donne pouvoir à Hugues LELONG, Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Lydia PELLETIER, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

551-23 Tarifs Communaux – biens immobiliers -2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 19 voix favorables, 0 voix défavorable fixe les tarifs suivants :

preneur	désignation du bien	échéance bail	base ou durée	prix en €/ha/an	Date
Locations des parcelles de terrains					
AUGER Esméralda	YH 27 les Efruches	01-nov	0.1547 ha	91.01 €	12/12/2022
AUGER Esméralda	ZS 114 le Bois du Pavé	01-nov	0.1960 ha	91.01 €	12/12/2022
EARL les Grands Prés	YD 96	01-nov	7.34 ha	91.01 €	17/06/2015
RIFFAUD Mathieu	YE 9 & 15 Chavigny	01-nov	6.66 ha	91.01 €	03/01/1987
VEQUAUD Michel	ZT 48 Les Prises	01-nov	10.428 ha	91.01 €	01/11/2006
RIFFAUD Mathieu	YH 5 le Pain Béni	01-nov	0.1823 ha	91.01 €	27/12/1990
DUBS Yann	YH 5 le Pain Béni	01-nov	0.1823 ha	91.01 €	27/12/1990
DUBS Yann	YL 56 Vieux pismond	01-nov	0.1750 ha	45.73 €	27/01/1999
VEQUAUD Henri Claude	ZR 15 Terres de la Cabane	01-nov	0.84 ha	43.60 €	01/01/1997
BAZIREAU Guy	ZR 59 Fief Guinet	01-nov	1.16 ha	43.60 €	11/12/1989
Gaec les Peupliers	YM 47 & 61 Tralebois	01-nov	0.966 ha	91.01 €	21/12/1993
VEQUAUD Sylvie	YM 11 & 19 Cottines	01-nov	0.989 ha	65.00 €	01/01/2018
Assoc. La Maraichine	ZY 91 La Prée Chaussée	01-nov	6.1579 ha	91.01 €	01/01/1995
BLANCHY Arthur	YM 125 - Fief des Cottines	01-nov	0.3410 ha	43.60 €	11/12/1989
BLANCHY Arthur	ZR 3 - la Crevée	01-nov	0.6790 ha	43.60 €	11/12/1989
BLANCHY Arthur	7R 213 – le Port	01-nov	0.5950 ha	43.60 €	11/12/1989
Locations des logements communaux loués vides					
Logt. des Huttes étage	Rte Chaillé les Marais		3 ans	386.17 €	
Logt. des Huttes RDC	Rte Chaillé les Marais		3 ans	432.43 €	
Logement de la conciergerie	Allee de la mairie		3 ans	357.55 €	
Foyer Soleil	Rue Louise Michel			340.00 €	
Locations de locaux divers					
MAM	Rue du 8 Mai 1945		mois	578.97 €	
Local Commercial	Square André Boulot		mois	392.65 €	
Bureau	25 rue Pierre et Marie Curie		mois	200.00 €	
Type	désignation du bien	surface cessible	base ou durée	prix en €	Date
Ventes de parcelles de terrains					
Lot. Le clos de l'Alouette	YP 105 et divisions		m ²	30.83 € HT	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Bruno Fabre

